Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée: 1.1

01.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

TOUTATIS® DAMTEC® Nom du produit

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001629

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du mélange

Herbicide

Restrictions d'emploi re-

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

commandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC France Adresse du fournisseur

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com

(Informations générales sur l'e-mail)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48 04.72.11.69.11 Lyon: Marseille: 04.91.75.25.25

0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu He

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de pro-

tection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau et au savon.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux ré-

glementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

aclonifène (ISO)

Etiquetage supplémentaire

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on et de l'aclonifène. Peut produire

une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
aclonifène (ISO)	74070-46-5 277-704-1 612-120-00-6	Skin Sens. 1A; H317 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 30 - < 50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

		milieu aquatique): 10	
Sodium polynaphthalene sulphonate	9084-06-4	Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 10
clomazone (ISO)	81777-89-1 613-340-00-5	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 768 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 4,85 mg/l	>= 2,5 - < 10
dodécylbenzènesulfonate de so- dium	25155-30-0 246-680-4	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 3
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370 (Système nerveux central, Yeux) Limite de concentration spécifique STOT SE 1; H370 >= 10 % STOT SE 2; H371 3 - < 10 %	>= 0,1 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric	9016-87-9	Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 100,0 mg/kg 100 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 5 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 300 mg/kg 300 mg/kg Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315	>= 0,1 - < 1
		Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1A; H334 Skin Sens. 1A; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires, Poumons) EUH029 Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,387 mg/l	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,0004 - < 0,05
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision:

1.1

Numéro de la FDS: 30.06.2022 50001629

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.04.2020

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

I' ammoniac Oxydes de soufre

Acide sulfurique Oxydes de carbone Composés halogénés Oxydes d'azote (NOx)

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Éviter la formation de particules respirables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adé-

quate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Pour en savoir plus sur la : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

stabilité du stockage selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	Valeurs limite	s indicatives		
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
Information sup- plémentaire	Agents cancé	rigènes ou mutagèn	es	
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
Information sup- plémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	200 ppm 260 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 1.300 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sulfate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11,167 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	44,667 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,667 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,4 mg/kg
dodécylbenzènesul- fonate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	52 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	52 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	52 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	57,2 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	80 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,57 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	1,57 mg/cm2
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	26 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	26 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	26 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	26 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	28,6 mg/kg
	Consomma- teurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	40 mg/kg
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,787 mg/cm2
	Consomma- teurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,787 mg/cm2
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- miques	13 mg/kg
méthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	40 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	40 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	50 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	50 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	50 mg/m3

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/m3
Consomma- teurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	8 mg/m3
Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg
Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- migues	8 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
sulfate d'ammonium	Eau douce	0,312 mg/l
	Eau de mer	0,0312 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	16,18 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,063 mg/kg
	Sol	62,6 mg/kg
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,530 mg/l
dodécylbenzènesulfonate de sodium	Eau douce	0,693 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,654 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	50 mg/l
	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,75 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	25 mg/kg poids
		sec (p.s.)
méthanol	Eau douce	20,8 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,54 mg/l
_	Eau de mer	2,08 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
_	Sédiment d'eau douce	77 mg/kg
	Sédiment marin	7,7 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629

Date de la première version publiée:

01.04.2020

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protec-

tion.

Mesures de protection

: Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce

produit.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide, granulés

Couleur : verdâtre-jaune

Odeur : Odeur chimique

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non déterminé

Point d'éclair : non déterminé

Température de décomposi-

tion

non déterminé

pH : 6,37

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : non déterminé

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version 1.1 Date de révision: 30.06.2022

Numéro de la FDS:

50001629

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.04.2020

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : non déterminé

Densité : non déterminé

Masse volumique apparente : 0,64 - 0,66 g/m3

Densité de vapeur relative : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Auto-inflammation : 340 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

<u> Produit:</u>

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

aclonifène (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,06 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Sodium polynaphthalene sulphonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.800 mg/kg

clomazone (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 768 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

DL50 (Rat, femelle): 1.369 mg/kg

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,85 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

CL50 (Rat, femelle): 4,85 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: 30.06.2022

de révision: Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001629

Date de la première version publiée:

01.04.2020

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-3

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.080 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 100,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat): 1.187 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë (Humain): 100 mg/kg

Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 82,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

CL50 (Rat, mâle): 92,6 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Lapin): 17.100 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg

Méthode: Avis d'expert

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg

15 / 43

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,387 - 0,49 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Estimation de la toxicité aiguë: 0,387 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 9.400 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 490 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5,07 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Composants:

aclonifène (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Résultat : irritation légère

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Sodium polynaphthalene sulphonate:

Résultat : Irritation de la peau

clomazone (ISO):

Espèce : Lapir

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritation de la peau

méthanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Résultat : Irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 404

17 / 43

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Composants:

aclonifène (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant

Résultat : Pas d'irritation des yeux

clomazone (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-4

Résultat : Pas d'irritation des yeux

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

méthanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Résultat : Irritation modérée des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

kaolin:

18 / 43

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Composants:

aclonifène (ISO):

Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

clomazone (ISO):

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau. Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

méthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé des voies

respiratoires chez l'homme

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée: 1.1

01.04.2020

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Résultat

Espèce Cochon d'Inde Méthode FIFRA 81.06

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

kaolin:

OCDE ligne directrice 429 Méthode

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Composants:

aclonifène (ISO):

Génotoxicité in vitro Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Résultat: négatif

clomazone (ISO):

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Analyse cytogénétique

> Espèce: Rat Résultat: négatif

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau Génotoxicité in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.1

30.06.2022

50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

méthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Génotoxicité in vitro : Résultat: équivoque

Génotoxicité in vivo : Résultat: équivoque

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

21 / 43

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date 1.1 30.0

Date de révision: 30.06.2022

Numéro de la FDS:

50001629

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.04.2020

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

kaolin:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effec-

tuées sur les animaux

Composants:

aclonifène (ISO):

Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effec-

tuées sur les animaux

clomazone (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 years
Résultat : négatif

méthanol:

Espèce : Souris, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 18 mois

22 / 43

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

NOAEC : 1,3 mg/l Résultat : négatif

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 2 années NOAEC : 1,3 mg/l Résultat : négatif

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

LOAEC : 0,006 mg/l Symptômes : Tumeur

Organes cibles : Voies respiratoires, Poumons

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences

sur des animaux

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-

- Evaluation production

Composants:

aclonifène (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat Résultat: négatif

Espèce: Lapin Résultat: négatif

clomazone (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: 1.1

30.06.2022

Numéro de la FDS: 50001629

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.04.2020

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

méthanol:

Effets sur la fertilité Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération

Espèce: Singe, femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 2,39 mg/l

Résultat: négatif

Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Toxicité générale sur la génération F1: LOAEC: 1,3 mg/l Toxicité générale sur la génération F2: LOAEC: 1,3 mg/l

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Prénatal

Espèce: Souris

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Toxicité pour le développement: NOAEC: 6,65 mg/l

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses

élevées toxiques pour la mère

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Toxicité pour le développement: NOAEC: 1,33 mg/l

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses

élevées toxiques pour la mère

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

kaolin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

clomazone (ISO):

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

méthanol:

Organes cibles : Système nerveux central, Yeux

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition unique, catégorie1.

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires, Poumons

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

kaolin:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

clomazone (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : augmentation du poids du foie

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 100 mg/kg LOAEL : 200 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 14 d

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Espèce : Rat, mâle NOAEL : < 286 mg/kg LOAEL : 286 mg/kg

26 / 43

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

méthanol:

Espèce : Singe
LOAEL : 2.340 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 3 days

 Espèce
 : Rat

 NOEC
 : 0,13 mg/l

 LOAEL
 : 1,3 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 months

Remarques : On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

clomazone (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision:

1.1 30.06.2022

Numéro de la FDS:

50001629

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.04.2020

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

méthanol:

Ingestion : Organes cibles: Yeux

Remarques: Basé sur l'effet observé chez l'homme

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Ce produit contient des principes actifs microencapsulés. La

toxicité des substances encapsulées est toujours inférieure à celle des substances elles-mêmes. Il ne s'approche de la toxicité des substances que dans les cas où les actions de broyage brisent les capsules, libérant ainsi les principes actifs.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 4,87 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 8,4 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Algues): 0,026 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

aclonifène (ISO):

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50001629

Date de dernière parution: -

30.06.2022 1.1

Date de la première version publiée:

01.04.2020

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poisson): 0,67 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0069

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0012 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,009 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Essai en dynamique

NOEC: 0,005 mg/l Durée d'exposition: 35 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Facteur M (Toxicité chro-

tique)

NOEC: 0,016 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

nique pour le milieu aqua-

10

Sodium polynaphthalene sulphonate:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

CE50: 5,37 - 8,77 mg/l Durée d'exposition: 45 ir

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

clomazone (ISO):

Toxicité pour les poissons CL50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 6,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 34 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaCE50 (Daphnia (Daphnie)): 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version 1.1

Date de révision: 30.06.2022

Numéro de la FDS:

50001629

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.04.2020

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,57 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Crustacés): 0,53 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,136

mg/l

Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,05

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 13,9 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 156 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 2.510 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

CL50: > 5620 ppm

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version 1.1

Date de révision: 30.06.2022

Numéro de la FDS: 50001629

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.04.2020

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Remarques: Diététique

CL50: > 85.29

Espèce: Abeilles méllifères

CL50: > 100

Espèce: Abeilles méllifères Remarques: Contact

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinodon sp. (Vairon)): 4,5 - 6,4 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 2,7 mg/l

Durée d'exposition: 7 ir

Méthode: OCDE ligne directrice 221

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 500 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

NOEC: 1,65 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

méthanol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 15.400

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 18.260 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): env. 22.000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorga-CE50 (boue activée): 19.800 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

nismes Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 450 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 208 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version 1.1 Date de révision: 30.06.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001629

Date de la première version publiée:

01.04.2020

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

kaolin:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

aclonifène (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Remarques: La substance/produit est modérément persis-

tante dans l'environnement.

Les demi-vies de dégradation primaire sont généralement de

plusieurs mois dans les sols et les eaux aérobies.

Sodium polynaphthalene sulphonate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité

ce produit est difficilement biodégradable.

clomazone (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: La substance/produit est modérément persis-

tante dans l'environnement.

Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un

sol et une eau aérobies.

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 75 % Durée d'exposition: 11 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

méthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 302C

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Composants:

aclonifène (ISO):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2.893

Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,37

clomazone (ISO):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 27 - 40

Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,5

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Bioaccumulation : Durée d'exposition: 3 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 130

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,96

méthanol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,77 (20 °C)

Diphenylmethanediisocyanate, polymeric:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 28 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 92

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

kaolin:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

aclonifène (ISO):

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: immobile

clomazone (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Modérément mobile dans les sols

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- :

Koc: 9,33, log Koc: 0,97

timents environnementaux Méthode: OCDE ligne directrice 121

kaolin:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.

Eliminer comme produit dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux

(comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

miques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(aclonifen, Clomazone)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(aclonifen, Clomazone)

37 / 43

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(aclonifen, Clomazone)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(aclonifen, Clomazone)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(aclonifen, Clomazone)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

38 / 43

956

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

rid

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

sulfate d'ammonium (Numéro sur la

liste 65)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

L'ENVIRONNEMENT

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 DANGERS POUR

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 25, 84, 62, 78, 65

(R-461-3, France)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

cée (R4624-18)

Rubrique ICPE (Installations : 4510, 4722

classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

hydroxyde de sodium

40 / 43

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

aclonifène (ISO) clomazone (ISO)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H301
H302
H311
H315
H315
H317
H318
H318
H319
Toxique en cas d'ingestion.
Nocif en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.

H330
H331
H332
Mortel par inhalation.
Toxique par inhalation.
Nocif par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par in-

halation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH029 : Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TOUTATIS® DAMTEC®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 30.06.2022 50001629 Date de la première version publiée:

01.04.2020

l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : voir texte créé par l'utilisateur

Classification du mélange:		Procédure de classification:
Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Carc. 2	H351	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR